



Lettre d'Antoine KARAM, sénateur de la Guyane

*Groupe socialiste
(PS - Guyanais)*

Mes responsabilités

Commission permanente :

Affaires étrangères, défense et forces armées (membre)

Missions parlementaires :

Délégation sénatoriale à l'Outre-mer (vice-président)

Délégation sénatoriale aux entreprises (membre)

Groupes études et d'amitié interparlementaires :

Groupe France - Brésil (président délégué)



Sommaire

2

Edito

« Unir toutes nos forces »

3-5

Mon action au Sénat

« De Maripasoula jusqu'à Paris, en passant par Cayenne, faire valoir nos réalités et nos besoins »

6

Bilan de l'activité parlementaire

7

Dossier sur la loi Biodiversité

« Préserver et valoriser les ressources guyanaises »

8

Mes rencontres sur le terrain



« Unir toutes nos forces »

J'ai le plaisir de vous présenter le deuxième bulletin de mon activité de Sénateur.

Dès mon entrée à la Haute Assemblée, j'ai souhaité m'investir plus particulièrement sur les sujets qui touchent la Guyane et son environnement régional.

Je vous rends compte ici de mes actions, qui pour l'essentiel, s'emploient à accompagner notre territoire sur la voie de son développement : favoriser une croissance alternative au spatial avec nos ressources naturelles et les énergies renouvelables, reconnaître les droits et savoirs de nos populations, initier de nouveaux modèles propres à notre environnement climatique et régional, protéger notre territoire et sa population.

Un élu – vous le savez – doit d'abord savoir écouter. Et si je tiens à la complémentarité, pour un parlementaire, entre le travail national et la présence sur le terrain, c'est parce que je suis persuadé que notre vie publique – la politique – doit sans cesse se « ressourcer » ou retrouver son sens et sa pertinence dans la relation, la plus étroite possible, entre les élus et ceux qu'ils ont pour mandat de représenter.

Nous connaissons tous les défis démographiques, économiques et sociaux que la Guyane doit relever. En plus de ces enjeux, l'année 2016 a été marquée par une vague de violences sans précédent ainsi qu'une explosion des demandes d'asile. Face à ces deux phénomènes, je veux dire que l'idéologie du Front National n'est pas et ne sera jamais une réponse crédible. Je lutterai sans relâche contre les amalgames nauséabonds de ce parti qui ne poursuit qu'un objectif, fragmenter et diviser la société guyanaise.

Plutôt que les oppositions, il nous faut rechercher et cultiver nos complémentarités. Nous devons unir toutes nos forces pour construire la Guyane d'aujourd'hui et de demain.

C'est le sens du travail que j'ai engagé avec tous les élus et que j'entends poursuivre.

MON ACTION AU SENAT

« De Maripasoula jusqu'à Paris, en passant par Cayenne, faire valoir nos réalités et nos besoins »

Coopération France-Brésil : 2 accords pour l'ouverture du Pont sur l'Oyapock



Une ouverture attendue

Cela faisait 5 longues années que ce pont était terminé et attendait son ouverture à la circulation.

Lors de la réunion bilatérale au Brésil en 2015, les deux parties comptaient sur une ouverture en juillet, avant les Jeux Olympiques de Rio. Il aura finalement dû attendre 2017 pour voir ce pont ouvert aux véhicules de particuliers et aux piétons.

Pour ce faire, **le Parlement a adopté deux projets de loi autorisant l'approbation d'accords entre la France et le Brésil préparant l'ouverture du Pont sur l'Oyapock.**

Rapporteur pour la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées lors de leur examen au Sénat, j'ai présenté à mes collègues ma vision de ces textes avec la ferme intention de les sensibiliser sur les réalités auxquelles nous faisons face dans nos relations avec le Brésil.

Sur le fond, ces accords visent à accompagner l'ouverture du pont sur l'Oyapock – le premier en établissant un régime d'exemption fiscale pour les habitants des communes frontalières, le second en fixant les conditions de circulation à la frontière des professionnels du transport routier.

Comme nous le savons, ce pont est resté longtemps fermé. En question, la route encore inachevée menant à Macapa côté brésilien et des contraintes de visas côté français.

La mise en place d'une coopération bilatérale pour accompagner l'ouverture et régler des questions essentielles

Le travail en commission a permis à mes collègues parlementaires d'approuver à l'unanimité ces accords tout en ayant à l'esprit certains points de vigilance quant à leur mise en œuvre telles que **les questions de visas et d'assurances (visas, assurances, concertation avec les socioprofessionnels guyanais) que nous devons régler une à une dans le cadre de la coopération bilatérale et en concertation avec les socioprofessionnels guyanais.**



« Au delà du symbole, l'ouverture du Pont sur l'Oyapock doit à mon sens marquer une nouvelle ère pour la Guyane dans son environnement régional. »

Extrait de mon intervention en commission, 27 avril 2016



L'égalité réelle : de réelles avancées pour la Guyane

Une adoption à l'unanimité

Le projet de loi relatif à l'égalité réelle outre-mer a été adopté à l'unanimité par le Sénat.

Ce texte vise à **favoriser la convergence entre l'hexagone et les outre-mer**. A cette fin, il affirme le caractère prioritaire d'une politique de réduction des disparités et définit un dispositif de programmation visant à favoriser la convergence des standards de vie. Pour ce faire, il met en place, pour les territoires, un nouvel instrument de planification stratégique : les plans de convergence.

« On ne veut pas traiter l'outre-mer, mais les outre-mer »

Extrait de l'intervention de la Ministre Ericka BAREIGTS, 17 janvier 2017

Orpaillage illégal, permis de chasser, octroi de mer : plusieurs avancées pour la Guyane

Lors des débats, j'ai d'abord défendu le rétablissement de **3 mesures votées à l'Assemblée Nationale permettant d'améliorer la lutte contre l'orpaillage illégal**. Concrètement, il s'agit d'une part, de permettre aux agents de police judiciaire et aux inspecteurs de l'environnement de procéder des confiscations et destructions de biens utilisés pour l'exploitation minière illégale, et d'autre part, de pouvoir contrôler, sur l'ensemble du territoire guyanais, la détention et l'utilisation des matériels et substances utilisés par les orpailleurs illégaux.

Par ailleurs, le parlement a adopté **mon amendement proposant l'instauration d'un permis de chasser en Guyane afin de mieux contrôler la circulation d'armes à feu**.

Cet amendement est le fruit d'un long travail mené avec les associations de chasseurs dont je tiens à saluer la disponibilité et l'esprit constructif. Pour rappel, la Guyane ne dispose d'aucune législation en la matière, l'achat d'armes de chasse y est donc possible sur simple présentation d'une carte d'identité. Si une réglementation complète semble aujourd'hui prématurée, un consensus a émergé sur la nécessité d'instaurer ce permis de manière à mieux contrôler la détention et la circulation d'armes sur le territoire guyanais dans cette période d'extrême insécurité.

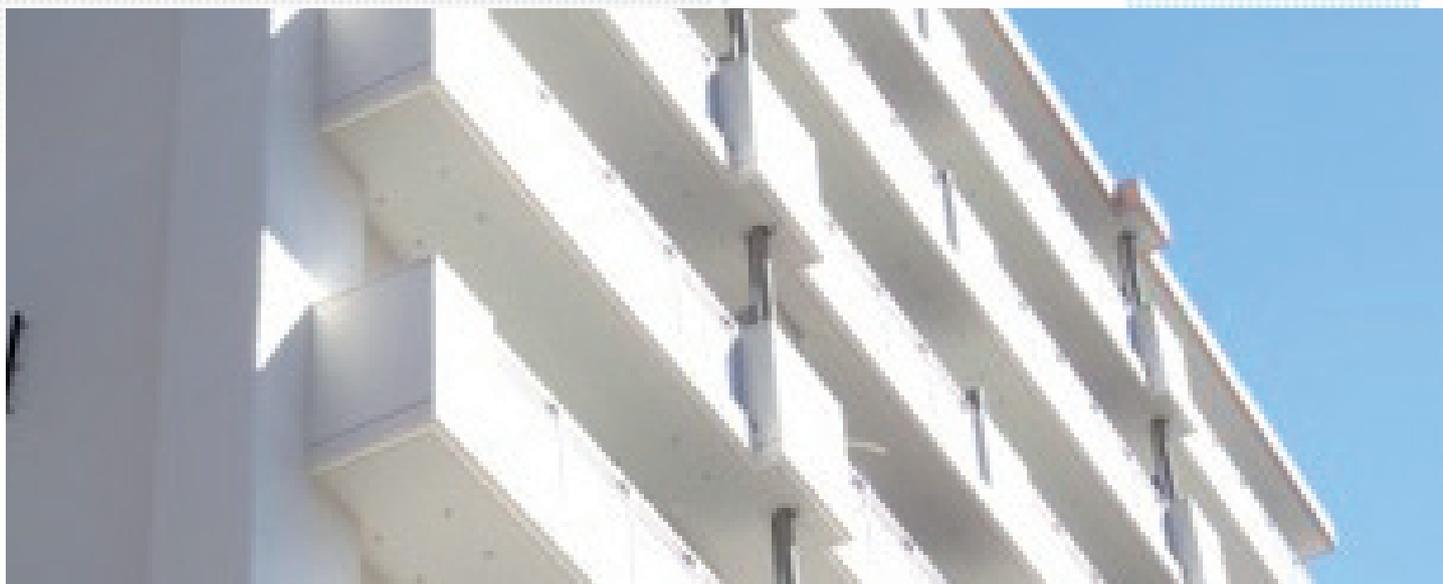
« La Guyane connaît une vague de violences sans précédent. Avec 42 meurtres en 2016, le département enregistre les taux de violences les plus élevés de France. On estime à plus de 60% les vols avec armes commis avec un fusil de chasse. »

Extrait de mon intervention en séance, 18 janvier 2017

Dans le détail, ce permis sera délivré, pendant une période transitoire de trois ans, sans conditions et gratuitement à tous les chasseurs majeurs sur le territoire guyanais justifiant d'une pratique antérieure attestée par le maire de la commune du domicile ou du lieu de chasse, assisté des autorités coutumières et des associations de chasseurs.

Enfin, **l'examen au Sénat a permis d'autres avancées** : la rétrocession aux communes guyanaises du prélèvement de 27 millions d'euros sur la part communale de l'octroi de mer, la modulation de l'allocation versée aux demandeurs d'asile ou encore la prise en compte de l'accès à l'eau potable.

Architecture : expérimenter en Guyane un nouveau modèle de construction mieux adapté à nos réalités climatiques



Une expérimentation nationale...

Lors des débats portant sur le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, j'ai souligné les incohérences auxquelles nous faisons face en Guyane et plus globalement dans les zones équatoriales et tropicales entre des logements standardisés sur le modèle de l'hexagone et nos réalités notamment climatiques.

« On ne peut pas construire les mêmes logements sociaux à Paris et en Guyane »

Extrait de mon intervention en séance,
17 février 2016

C'est pour cette raison que j'ai proposé **une expérimentation, dite « permis de faire », de sept ans durant laquelle l'Etat et les collectivités territoriales d'outre-mer peuvent, pour la réalisation d'équipements publics et de logement sociaux déroger à certaines règles de construction.** Mon amendement a été satisfait par l'adoption d'un dispositif identique pour l'ensemble du territoire national.

... dont l'appropriation en outre-mer fera l'objet d'un rapport gouvernemental

Dans l'hémicycle, j'ai insisté pour que les spécificités des outre-mer soient bien prises en compte sur cette question. C'est pourquoi, la Ministre Audrey AZOULAY a proposé que le Gouvernement remette un rapport d'évaluation au Parlement sur l'application de ce dispositif expérimental dans nos outre-mer. Ce travail permettra non seulement de faire un état des lieux sur ce qui a été réalisé mais également d'évaluer ses perspectives futures.

« Mettre en place une expérimentation permettant d'assouplir les règles de construction des équipements publics et des logements sociaux »

Extrait de mon intervention en séance,
17 février 2016

Cette expérimentation est positive car elle développe une culture d'objectifs plutôt qu'une culture de la règle. Elle doit ainsi **permettre d'offrir des logements mieux adaptés aux réalités de nos territoires et aux attentes des habitants.** On ne peut calquer plus longtemps les logements sociaux d'outre-mer sur ceux de l'hexagone.

En Guyane, cette expérimentation doit aussi permettre une réduction des coûts et des délais de construction en faisant appel aux produits et matériaux de son environnement local et régional.

BILAN DE L'ACTIVITE PARLEMENTAIRE

Retour sur les principaux textes votés en 2015/2016

- Proposition de loi (PPL) relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Projet de loi (P JL) prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence
- P JL autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil concernant les transports routiers internationaux de voyageurs et de marchandises
- P JL autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil en vue de l'établissement d'un régime spécial transfrontalier concernant des produits de subsistance entre les localités de Saint-Georges de l'Oyapock (France) et Oiapoque (Brésil)
- PPL tendant à modifier le mode de scrutin pour l'élection du Conseil général de Mayotte
- P JL relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
- P JL pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- P JL relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique
- P JL relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional
- P JL pour une République numérique
- P JL de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique

Mes interventions écrites et orales

Les questions orales au gouvernement

Situation de la Guyane en matière d'immigration et d'insécurité

Question d'actualité au gouvernement n° 1042G de M. Antoine Karam (Guyane - SOC) publiée dans le JO Sénat du 18/11/2016

Renforcement de la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane

Question orale n° 1429S de M. Antoine Karam (Guyane - SOC) publiée dans le JO Sénat du 14/04/2016

Augmentation importante des demandes d'asile en Guyane

Question orale n° 1286S de M. Antoine Karam (Guyane - SOC) publiée dans le JO Sénat du 22/10/2015

Les questions écrites au gouvernement

Réajustement du coefficient géographique appliqué en Guyane pour les établissements hospitaliers

Question écrite n° 23744 de M. Antoine Karam (Guyane - SOC) publiée dans le JO Sénat du 27/10/2016.

Avenir de la SIMKO

Question écrite n° 23049 de M. Antoine Karam (Guyane - SOC) publiée dans le JO Sénat du 25/08/2016.

Sécurité énergétique de l'ouest guyanais

Question écrite n° 22686 de M. Antoine Karam (Guyane - SOC) publiée dans le JO Sénat du 14/07/2016

Situation du système pénitentiaire en Guyane

Question écrite n° 22288 de M. Antoine Karam (Guyane - SOC) publiée dans le JO Sénat du 16/06/2016

Augmentation des violences par arme à feu liées à l'orpaillage illégal

Question écrite n° 21478 de M. Antoine Karam (Guyane - SOC) publiée dans le JO Sénat du 28/04/2016

Prix de vente des carburants

Question écrite n° 19254 de M. Antoine Karam (Guyane - SOC) publiée dans le JO Sénat du 10/12/2015

Ma réserve parlementaire

Le Ministère de l'Intérieur recommande de privilégier les collectivités territoriales plutôt que les associations dans les dossiers de réserve parlementaire.

C'est pourquoi, je consacre chaque année cette dotation d'action parlementaire aux communes de Guyane. En 2015, c'est une enveloppe de 101 624 euros qui a été accordée par le Ministère de l'Intérieur pour le financement de projets à Saint-Georges de l'Oyapock (alimentation en eau potable d'un quartier), Grand-Santi (acquisition d'un compacteur), Maripasoula (réhabilitation d'un bâtiment communal en maison des associations), Apatou (modernisation de son système informatique), Saül (acquisition d'un véhicule utilitaire) et Ouanary (opération d'équipement dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires).

Cette année encore, plusieurs communes de Guyane, comme Papaïchton, Sinnamary, ou encore Macouria devraient bénéficier de cette aide pour leurs projets.



DOSSIER SUR LA LOI BIODIVERSITE

« Préserver et valoriser les ressources guyanaises »



Après deux ans de débat parlementaire, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée.

« La biodiversité, c'est un enjeu pour la planète, mais également pour notre quotidien : elle conditionne notre santé, la qualité de notre alimentation, mais elle est également un facteur de développement économique. C'est pourquoi l'action publique ne doit pas seulement être défensive. Elle doit également favoriser le développement de l'économie de la biodiversité, parce que le génie écologique, c'est de l'emploi durable, non délocalisable et rentable »

Extrait de l'intervention de la Secrétaire d'Etat, Barbara Pompili, 11 mai 2016

Cette loi est une grande avancée. Elle prévoit la création de l'Agence française pour la biodiversité, l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes, la réparation du préjudice écologique mais aussi la mise en oeuvre de ce protocole de Nagoya qui concerne tant la Guyane.

Le travail parlementaire à l'Assemblée comme au Sénat a permis **une meilleure représentation des outre-mer au sein du conseil d'administration de l'Agence française de la Biodiversité.**

L'article 18 du texte relatif au dispositif d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages (APA) concerne directement notre territoire qui a d'ores et déjà mis en place un comité APA.

« Je suis convaincu que les retombées du dispositif APA permettront de dessiner des perspectives de développement pour nos populations autochtones, et pour la Guyane tout entière. »

Extrait de mon intervention en séance, 11 mai 2016

J'ai souhaité conforter le rôle des autorités coutumières et traditionnelles dans ce dispositif, notamment lors de la consultation des populations. Désormais, ces dernières sont non seulement mentionnées de manière claire et explicite dans la loi mais une copie du procès-verbal consignait le déroulement et le résultat de la consultation devra leur être automatiquement remis lorsque l'original sera transmis à la Collectivité Territoriale de Guyane. Il s'agit là de renforcer le rôle et la transparence de ce processus complexe.

« Tout le monde connaît les difficultés des Amérindiens de Guyane. Ils font partie intégrante de la République et de l'Union européenne, comme vous et nous. Nous ne pouvons donc pas légiférer en matière de biodiversité sans nous pencher sérieusement sur la situation des femmes et des hommes qui vivent depuis toujours dans ces milieux naturels, et qui ont besoin d'être reconnus, dans ce rôle, pour ce qu'ils sont. »

Extrait de mon intervention en séance, 11 mai 2016

Comme redouté, le Sénat a supprimé en commission le terme « autochtone » du texte de loi pour écarter tout risque d'inconstitutionnalité. Cette question s'est avérée trop lourde de conséquences pour être tranchée dans ce débat sur la biodiversité. Toutefois, j'ai exprimé mon souhait, devant la Haute Assemblée, d'engager une grande réflexion juridique pour obtenir des avancées législatives qui reconnaissent les droits des peuples autochtones de Guyane.

MES RENCONTRES SUR LE TERRAIN ...



A la rencontre des amérindiens de Guyane avec des sénateurs socialistes



Déplacement à Bruxelles avec la Délégation aux entreprises



En soutien à la mobilisation des transporteurs



Entretien avec l'Ambassadeur du Brésil en France



Entretien avec le Commissaire Le Cardinal



Foire de Paris 2016



Mobilisé contre l'insécurité



Pose de la première pierre de la centrale biomasse à Saint-Georges de l'Oyapock



Remise du rapport sur le suicide des jeunes amérindiens à la Ministre



Rencontre avec les étudiants de l'Université de Guyane



Réunion avec les syndicats du CHAR



Visite du Sénat pour de jeunes élèves de Taluen

INFOS PRATIQUES

WEB & RÉSEAUX SOCIAUX

Web : www.antoinekaram.fr

Facebook : [antoine.karam973](https://www.facebook.com/antoine.karam973)

Twitter : [@AKaram973](https://twitter.com/AKaram973)

À PARIS

Palais du Luxembourg, 15 rue Vaugirard

75 291 Paris cedex 06

Tél. : 01 42 34 14 03

Email : a.karam@senat.fr

EN GUYANE

Permanence Antoine KARAM

Bureau n° 55 - 2261 route de Montjoly

97 354 Rémire Montjoly

Tél. : 0694 23 33 79 / 0694 45 34 99

Email : antoinekaram@orange.fr